

**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

**DE LA VILLE D'ÉCULLY**

**N°2022-102**

**SÉANCE DU 15 DECEMBRE 2022**

**Date de convocation du conseil municipal : 6 Décembre 2022**

**Nombre de conseillers municipaux en exercice au jour de la séance : 33**

**PRÉSIDENT :** Monsieur Sébastien MICHEL

**SECRÉTAIRE ÉLU :** Monsieur Jean-José GARCIA

**Membres présents :** M. Sébastien MICHEL (maire) ; Mme Agnès GARDON-CHEMAIN (adjointe) ; M. Loïc ALIRAND ; Mme Nathalie BRUNEAU (adjointe) ; M. Raphaël BERGER (adjoint) ; M. Jean-Jacques MARGAINE (adjoint) ; Mme Brigitte RAMOND (adjointe) ; M. Christophe MOREL-JOURNEL (adjoint) ; Mme Denise MAIGRE (adjointe) ; M. Jean-José GARCIA ; M. Pierre POINSOT ; M. Jean-Philippe CORDIN ; Mme Martine BIARD ; Mme Laure DESCHAMPS ; M. Damien CADE ; Mme Géraldine BALLIGAND ; Mme Christelle GERIN-EPELY ; M. Jacques CHEVALEYRE ; M. Vincent FRIDRICI ; M. Damien JACQUEMONT ; M. Claude LARDY ; Mme Florence ASTI-LAPPERRIÈRE ; Mme Patricia GARCIA ; M. Jérôme FRANÇOIS.

**Membres absents ayant donné pouvoir :** Mme Emilie ESCOFFIER-CABY (adjointe) donne pouvoir à Mme Denise MAIGRE (adjointe) ; M. Emile COHEN donne pouvoir à M. Christophe MOREL-JOURNEL (adjoint) ; M. Jean-Pierre MANIGLIER donne pouvoir à M. Jean-José GARCIA ; Mme Nicole BRIAND donne pouvoir à M. Pierre POINSOT ; Mme Isabelle BUSQUET donne pouvoir à Mme Nathalie BRUNEAU (adjointe) ; Mme Marie-Agnès CHALANCON-FERNANDES donne pouvoir à Mme Agnès GARDON-CHEMAIN (adjointe) ; Mme Olivia ROBERT donne pouvoir à Mme Géraldine BALLIGAND ; M. Thibaut LE NORMAND donne pouvoir à M. Jacques CHEVALEYRE.

**Membre absent :** M. Nicolas de GARILHE.

**Nombre de présents : 24**

**Nombre de pouvoirs : 8**

**Nombre de votants : 32**

**OBJET            MODIFICATION DU REGLEMENT INTERIEUR DU COMPTE EPARGNE TEMPS (CET)**

Le dispositif du Compte Epargne Temps (CET) permet à l'agent d'épargner des droits à congé qu'il pourra utiliser ultérieurement sous différentes formes. Il permet aux agents de conserver des droits acquis.

Ce compte permet à ses bénéficiaires d'accumuler des droits à congés rémunérés en jours ouvrés. Il est ouvert à la demande expresse, écrite et individuelle de l'agent. L'ouverture a un caractère obligatoire pour l'employeur si les conditions de recevabilité sont remplies.

La dernière mise à jour du règlement intérieur du CET au sein de la collectivité date du 10 octobre 2013. Il convient aujourd'hui de mettre à jour cet outil afin de prendre en considération les évolutions réglementaires du CET et notamment permettre aux agents bénéficiaires :

- le versement de jours CET au titre de la retraite additionnelle (RAFP) ;
- le don de jours CET à travers un mécanisme de solidarité pour les agents qui en auraient besoin.

Vu le Code général de la fonction publique ;

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;

Vu le décret n°2004-878 du 26 août 2004, relatif au compte épargne temps dans la FPT ;

Vu le décret n°2010-531 du 20 mai 2010 modifiant certaines dispositions relatives au compte épargne temps dans la fonction publique territoriale ;

Vu le décret n°2018-1305 du 27 décembre 2018 relatif à la conservation des droits à congés acquis au titre d'un compte épargne-temps en cas de mobilité des agents dans la fonction publique ;

Vu le décret n°2020-287, relatif au bénéfice de plein droit des congés accumulés sur le compte épargne temps par les agents publics ;

Vu le projet de règlement intérieur joint en annexe ;

Vu l'avis favorable du comité technique du 23 novembre 2022 ;

La Commission Ressources Humaines du 30 novembre 2022 entendue ;

LE CONSEIL MUNICIPAL,  
Après avoir délibéré,

A l'unanimité, par 32 voix pour.

- Autorise Monsieur le Maire à signer le règlement intérieur joint.

Ainsi délibéré,  
A Écully, le 15 décembre 2022

Le secrétaire,



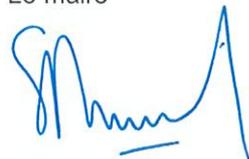
**Jean-José GARCIA**

Le maire,



**Sébastien MICHEL**

Certifié exécutoire le 16 DEC. 2022  
Le maire



**Sébastien MICHEL**

## Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte : Modification du règlement intérieur du Compte Epargne Temps

---

Date de transmission de l'acte : 16/12/2022

Date de réception de l'accusé de  
réception : 16/12/2022

---

Numéro de l'acte : 2022-102 ( voir l'acte associé )

Identifiant unique de l'acte : 069-216900811-20221215-2022-102-DE

---

Date de décision : 15/12/2022

Acte transmis par : Caroline CHER

---

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 4. Fonction publique  
4.1. Personnel titulaires et stagiaires de la F.P.T.  
4.1.2. Autres délibérations